

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix-en-Provence
0413312219

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD 96 - Peyrolles-en-Provence - Cession de deux parcelles privées départementales.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de son développement économique, la commune de Peyrolles-en-Provence a inscrit à son PLU une zone 2AUE (vocation d'accueil d'activités) au droit de la RD 96, sur un périmètre limitrophe à la commune voisine de Meyrargues.

Aussi, la Commune sollicite la cession de deux parcelles privées du Département, cadastrées section A N° 40 et 42, en limite sud-est de cette zone économique. La parcelle A 40 est située le long d'un petit chemin communal. La parcelle A 42 supporte une construction abandonnée menaçant ruine.

Les deux parcelles ont été évaluées à 16 300 € par le service France domaine : 11 000 € pour la parcelle A 40 et 5 300 € pour la parcelle A 42.

Ces deux parcelles ont été transférées par l'Etat au Département par acte du 3 janvier 2011 et ne sont pas utiles à la voirie départementale.

Au regard de l'intérêt public du projet, il est proposé que la cession de ces parcelles se fasse à titre gratuit, sous réserve d'une clause de retour à meilleure fortune de 50 %. La Commune prendra à sa charge la démolition de la ruine, sise sur la parcelle A 42, ainsi que tous les diagnostics préalables.

Le rapport est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

